

Tableau des résistances chimiques

EUROLAN® FK 30

● = résistant

○ = avec résistance limitée; au moins 1 jour

— = non résistant

Acides anorganiques	Acide borique, solution saturée	● Acide nitrique 2 %	●
	Acide chromique 30 %	— Acide nitrique 5 %	●
	Acide chlorhydrique 5 %	● Acide nitrique 15 %	●
	Acide chlorhydrique 20 %	● Acide nitrique 20 %	●
	Acide chlorhydrique concentré	● Acide nitrique 50 %	—
	Acide sulfurique 2 %	● Acide phosphorique 2 %	●
	Acide sulfurique 5 %	● Acide phosphorique 5 %	●
	Acide sulfurique 25 %	● Acide phosphorique 10 %	●
	Acide sulfurique 50 %	● Acide phosphorique 50 %	●
	Acide sulfurique concentré	—	—
Carburants et huiles	Gazole	● Huile pour moteurs	●
	Essence sans plomb	● Mazout	●
	Super sans plomb	● Huile minérale	●
	Liquide pour freins	● Huile alimentaire	●
Lessives	Lessive de potasse 5 %	● Soude caustique 50 %	●
	Lessive de potasse 30 %	● Ammoniac 5 %	●
	Lessive de potasse 50 %	● Ammoniac 10 %	●
	Soude caustique 5 %	● Ammoniac concentré	●
	Soude caustique 30 %	●	●
Acides organiques	Acide formique 2 %	● Acide lactique 5 %	●
	Acide formique 5 %	○ Acide lactique 10 %	●
	Acide formique 10 %	○ Acide citrique 2 %	●
	Acide formique 20 %	○ Acide citrique 10 %	●
	Acide acétique 2 %	● Acide citrique 30 %	●
	Acide acétique 10 %	○ Acide citrique 50 %	●
	Acide acétique 50 %	— Acide citrique concentré	●
	Acide acétique concentré	—	—
Hydrocarbures	White spirit K 30	● Acétone	—
	White spirit K 60	● Alcool éthylique 20 %	●
	Pétrole	● Alcool éthylique pur	○
	Benzène	○ Alcool isopropylène	●
	Toluène	○ Méthylisobutylcétone	○
	Xylène	● Formaline	●
	Solvesso 150	● Glycérine	●
Autres	Coca-Cola	● Eau	●
	Jus de fruits	● Eau distillée	●
	Eau de mer	● Solution de sucre 5 %	●
	Solution de sel de cuisine 30 %	● Solution de sucre 10 %	●
	Produit vaisselle	● Solution de sucre 20 %	●
	Détergent pour les sanitaires	● Solution chlorure de fer III	●
	Détergent Sopal	●	●

Tous les tests de résistance aux substances chimiques indiquées ci-dessus ont été effectués en laboratoire sur des échantillons âgés de 4 semaines pendant une période de 1 mois.

Les informations figurant dans ce tableau sont données à titre indicatif et sans engagement, car les analyses faites en laboratoire à + 20 °C avec des substances chimiquement pures diffèrent en partie considérablement des conditions réelles dans la pratique.

Les améliorations apportées aux produits peuvent également faire varier ces caractéristiques.

La mise en œuvre correcte de nos produits n'est pas soumise à notre contrôle. Notre garantie ne porte dès lors que sur la qualité de nos produits dans le cadre de nos conditions générales de vente et de livraison. Nous ne pouvons donc pas assurer la responsabilité des mécomptes éventuels provenant d'une application incorrecte de nos produits.

Respecter les mesures de sécurité mentionnées dans la fiche de sécurité du produit et sur l'étiquette des emballages, en matière de prévention d'accidents corporels et matériels.

La présente notice technique annule et remplace toutes les informations précédentes données sur ce produit.

Nous nous réservons le droit de modifier nos produits dans le sens d'une amélioration de leurs caractéristiques techniques.

Les informations communiquées par nos services et/ou distributeurs et qui ne figureaient pas dans la présente notice technique, doivent faire l'objet d'une confirmation écrite.

DETERMANN

maxit Group

maxit France
4, rue de Mulhouse
68180 Horbourg-Wihr
France
Tél. 03 89 20 10 80
Fax 03 89 20 10 75
Internet www.maxit.fr

maxit France
Allée de la Luye
01150 Saint-Vulbas
France
Tél. 04 74 46 20 80
Fax 04 74 61 58 80
Internet www.maxit.fr

maxit France
Route de Tritteling
570380 Faulquemont
France
Tél. 03 87 29 27 70
Fax 03 87 29 38 98
Internet www.maxit.fr